

Discours prononcé à la Tenue de Grande Loge le 13 Janvier 1990

Les quelques mots que je désire prononcer sont le fruit d'une réflexion dans la droite ligne de mes préoccupations énoncées à l'Assemblée Générale: il est la vision d'une fraternité maçonnique telle qu'elle est apparue à chacun lorsque nous sommes passés du monde profane au monde sacré à l'heure de notre initiation.

Les nombreuses années passées, depuis, dans les Loges, m'ont confirmé qu'il fallait absolument rassembler ce qui est épars et que ce n'était pas la bonne volonté qui manquait mais seulement l'exposé d'une dialectique simple à l'unisson de ce qu'on pourrait désigner par l'expression "simplicité biblique".

L'esprit est important parce qu'il se manifeste, la forme est discutable parce qu'elle est l'expression de la temporalité. J'affirme que la Franc-Maçonnerie est une communauté fraternelle dont le point de jonction est l'Amour de ses membres.

La tenue exceptionnelle de ce jour est une formalité. Elle est de nature administrative et n'a rien de commun avec la réalité initiatique qui est dispensée par les Maîtres Maçons de notre Ordre.

Le Rite est le symbole en action, lui seul nous rend actifs dans la transmission de l'influence spirituelle qui est notre vocation. Dès lors que vous avez été installé Vénérable d'une Loge, vous êtes devenu, comme il est précisé, un des Chefs de l'Ordre. A la fin de votre mandat, vous êtes toujours consacré et il vous appartient dès lors, de faire éclore les vertus maçonniques que vous avez transmises, particulièrement la Connaissance, la Solidarité, et l'Union.

Il est donc impropre et peut-être polémique de considérer plusieurs catégories parmi les Chefs de l'Ordre, c'est-à-dire, en terme plus banal, les diviser en Officiers Actifs et Inactifs.

L'activité entre nous est permanente et je pense que j'ai été reconnu comme Grand Maître parce que j'avais le désir de confirmer l'Union.

L'Union n'est pas la part réglementaire de l'Ordre, elle est son accès à l'ésotérisme.

La division est de nature profane puisqu'elle peut s'installer par la restriction d'une nomination catégorielle de conjoncture matérielle.

Tout d'abord les Rites pratiqués dans les Loges symboliques de la Grande Loge Nationale Française doivent trouver leur enrichissement dans la pratique des rites de perfection proposés par les Juridictions en reconnaissance avec la Grande Loge elle-même.

Dans aucun cas ces perspectives ne peuvent être source de division: c'est le sens du vœu que j'ai formulé clairement à l'Assemblée Générale.

Le dynamisme et la réussite de la Grande Loge Nationale Française sont le résultat des efforts de tous et dans mon esprit ils ne peuvent être attribués au bénéfice de quelques uns.

Pour que notre Foi triomphe il faut que tous sans exception, participions à la construction de l'Oeuvre et il faut que les Anciens enseignent par l'exemple les progrès qu'ils ont fait .

En ce qui concerne la marche pratique de la Grande Loge, j'ai voulu m'appuyer sur des réalités, là encore, il faut prévoir l'avenir et conserver l'équilibre entre le Règlement et la Règle. On ne peut concevoir un Grand Collège dépassant 100 personnes, d'autant plus que les Grandes Loges Provinciales sont devenues une réalité et qu'elles sont le relais naturel de la délégation des pouvoirs du Grand Maître.

J'ai élargi le Conseil d'Administration de la Grande Loge Nationale Française qui est aujourd'hui composé de Frères responsables: Administrateurs, Conseillers spécifiques, Grands Maîtres Provinciaux.

Je considère que les Grands Officiers qui sont arrivés à cette dignité l'ont été en raison de leur compétences et dévouement et que ces qualités ne sauraient s'arrêter par le terme d'un mandat. C'est d'ailleurs le sens de notre Constitution qui prolonge l'action des Grands Officiers au sein du Souverain Grand Comité. Il ne saurait y avoir pour le Grand Maître que je suis des Grands Officiers Actifs et des Grands Officiers inactifs. Les missions de développement sont donc confiées à tous, à savoir; aux Officiers du Grand Collège pour exécuter les cérémonies dans les régions où ils se trouvent, aux Grands Officiers Membres du Souverain Grand Comité pour faire évoluer les Règlements dans le sens de la Sagesse et des réalités issues de l'expérience acquise et qui pour moi sont des Grands Officiers Actifs.

Quand aux passés Grands Officiers en nombre suffisant, se trouvant en à chaque Tenue des Loges, ils sont missionnés pour transmettre la tradition orale des Us et Coutumes, la nature de l'initiation maçonnique puisqu'elle est avant tout une transmission orale.

Ainsi je mobilise chacun dans ces différentes missions comme beaucoup l'ont déjà compris depuis 8 mois.

Je souhaite que ces messages soient entendus par tous. Il n'y a pour notre Ordre aucune exclusive dans l'action.

J'entends comme Grand Maître, être attentif à toutes les remarques constructives et j'exhorte ceux qui relèveraient une lacune provenant d'une erreur matérielle ou d'usage mal compris, à rétablir d'eux-mêmes les situations qu'ils croient justes et parfaites.

Enfin, Mes Bien-Aimés Frères, je forme des Vœux pour vous-mêmes, pour vos familles, pour l'accomplissement de votre mission et l'épanouissement de notre Grande Loge Nationale Française.

Je forme des vœux pour la paix et pour la liberté; pour la Justice et pour la Fraternité des Hommes.

A cette époque de l'année où le soleil s'élève peu à peu dans le ciel, où la lumière semble peu à peu se délivrer des ténèbres, sachons comprendre et vouloir.

Que ces ténèbres se changent en lumière et comme le dit Sophocle: "*Que le jour sorte de la nuit ainsi que la victoire*".

Alors, mes Biens-Aimés Frères, bonne et heureuse année.

TRGP André ROUX